



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau
MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)
☎ 01 64 58 90 01
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

L'An Deux mille Vingt-Quatre et le lundi trois juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Présents :

Messieurs **AUNAI** Nicolas, **CHARENTREUIL** Daniel, **DUCHÊNE** Éric, **GIARD** Jean-Claude, **LORETO** Steeve, et mesdames **ANTONIO** Evelyne, **ARTORÉ** Danièle, **GIARD** Carole, **MONTEIRO** Delphine

Absent :

Monsieur **HOARAU** Fabrice

Monsieur **GUEDON** Bernard

Madame **PAILLANCE** Chantal

Madame **SIMON** Emeline

Madame **BOUQUETY** Isabelle

Monsieur **LORETO** Steeve est nommé secrétaire de séance

OBJET :

- * **Adhesion CCPL groupement de commandes restauration**
- * **Tarifs périscolaires 2024 2025**



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE ET AUTRES SERVICES CONNEXES AVEC LA CCPL

Monsieur Le Maire expose que le terme du marché actuel signé avec la société Yvelines Restauration EST fixé au 1er novembre 2024 pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide et autres services connexes,

La CCPL a pris une délibération référencée 2024-10 en date du 21 mars 2024 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Limours a entériné la convention constitutive du groupement de commandes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un groupement de commandes, relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide ainsi que d'autres services connexes, avec les communes membres qui le souhaitent. Approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes, désignant la CCPL comme coordonnateur et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché, autorise le Maire à signer cette convention constitutive du groupement de commandes, de même que tout document contractuel nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes, dans le respect de la convention de groupement et des règles de la commande publique en vigueur et dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau
MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)
☎ 01 64 58 90 01
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



TARIFS PERISCOLAIRES

Vu les tarifs de la société de Restauration, et de l'augmentation générale de tous les frais inhérents au bon fonctionnement des services périscolaires, Monsieur Artoré propose de modifier les tarifs ainsi:

	tarifs 2024 2025
Déjeuner Élémentaire	4.66 €
Déjeuner Élémentaire non commandé ou non annulé	5.68 €
Déjeuner Maternelle	4.63 €
Déjeuner Maternelle non commandé ou non annulé	5.65 €
Goûter	1.72 €
Goûter non commandé ou non annulé	3.07 €
PAI Service à table du panier repas/goûter	2.33 €
7h30 – 8h30 le quart d'heure	1.02 €
17h00 – 18h30 le quart d'heure	1.02 €
Départ après la fermeture de 18h30 – forfait fixe, le quart d'heure	15.33 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés et dit qu'ils seront effectifs dès le 1^{er} septembre 2024

FIN DE SEANCE 21h30